Commune de Montreux-Château

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

3.2. Plan de zonage

échelle 2500ème

DOSSIER D'ARRÊT

2022

Légende

- Limite communale
- Limite de zone
- 136 N° de parcelle

Zones urbaines

- UA Secteur mixte regroupant le noyau villageois ancien
- UB Secteur mixte en bordure des rues principales
- UC Secteur à dominante d'habitat
- UL Secteur à vocation de loisirs

Zones à urbaniser

- IAUa Zone à urbaniser "les Grands Champs"
- IAUb Zone à urbaniser "Rue de l'ancienne église"
- IAUc Zone à urbaniser "Rue des Vosges"
- IIAU Zone à urbaniser long terme "Haute Justice"

Zones agricoles

- A Zone agricole

Zones naturelles et forestières

- N Zone naturelle et forestière
- Ne Secteur à forte valeur écologique et paysagère
- Nh Secteur de milieux humides
- NL Secteur de sports et de loisirs
- Np Secteur de protection du Monument Historique

Prescriptions

- Éléments du patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine paysager correspondant à un espace boisé à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine paysager à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine paysager à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine paysager à protéger - Vergers et jardins au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine paysager à protéger - Arbre, Haies, Bocage au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Corridors écologiques : éléments du paysage à protéger au titre de l'article L151-23 alinéa 2 du Code de l'urbanisme
- Limitation particulière d'implantation des constructions au titre de l'article L151-12 du Code de l'urbanisme
- Secteurs d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone d'expansion de crues - PPRI de la Bourbeuse
- Secteur avec interdiction de constructibilité au titre de l'article R151-31 2° du Code de l'urbanisme

0 50 100 m

Format A0 - Echelle : 1/2 500

Origine DGFiP Cadastre© Droits de l'État réservés 2022

Projet de PLU provisoire - Janvier 2023